



Visa pour mon amie chilienne qui habite en France

Par Visiteur

Bonjour,

Mon amie est chilienne, elle habite en France avec moi grâce à un visa touristique (3 mois).

Nous souhaitons qu'elle reste en France si c'est possible.

Si oui comment ??

Autre question : Peut elle obtenir un visa lui permettant de rester ou revenir plus longtemps en France en souscrivant à un statut d'auto-entrepreneur.

Merci de m'indiquer toutes les solutions pour qu'elle puisse rester ou ,à défaut, revenir en France avec un visa lui permettant de travailler en France.

Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est ce que vous envisagez de vous pacser ou de vus marier ou bien souhaitez savoir uniquement les possibilités offertes en qualité de salarié ou éventuellement sous un autre statut?

Quelle serait la nature de l'activité exercée en qualité d'auto entrepreneur?

Cordialement

Par Visiteur

On envisage de se pacser, de manière à avoir toutes les possibilités possibles (privée et travail).

Activité exercé : professeur d'espagnol (cours particuliers, aide au devoirs...).

Possibilités de salarié et autre.

Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur

Il faut savoir que le PACS n'offre pas la délivrance automatique d'un visa vie privée et familiale.

En effet, le PACS n'est qu'un élément d'appréciation pour la délivrance du titre de séjour et il est possible même en ayant conclu un pacs que les autorités refusent la délivrance du visa.

Le Pacs peut effectivement donner à votre amie, la possibilité de solliciter la délivrance d'un visa long séjour mention vie privée et familiale.

Cependant les conditions de délivrance de cette carte sont les suivantes:

- conclure un PACS et si le partenaire est de nationalité étrangère, justifier de la régularité du séjour de ce partenaire (la loi n'exclut pas les étrangers qui ont conclu un PACS avec le titulaire d'une carte "étudiant" - CE, 29/7/02, n°231158).

- rapporter la preuve d'une ancienneté de vie commune d'une année sur le territoire français quelle que soit la nationalité du partenaire et la date de signature du PACS (circulaire du 30 octobre 2004 et CE, 29/7/02, n°231158).

Souvent, les préfectures exigent au moins deux ans.

En fait la communauté de vie doit être régulière cela signifie donc que votre concubine doit résider sur le territoire français avec une carte de séjour.

Quant au statut d'auto entrepreneur: votre maie doit résider en France pour souscrire à ce statut. Autrement dit la création d'une auto entreprise ne permet pas la délivrance d'un titre de séjour.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour ces réponses.

Une inscription à un cours par correspondance pour passer un CAP petite enfance avec le Centre Européen de Formation donne t-il droit à un visa étudiant.

Si oui quel type de visa étudiant, et comment l'obtenir.

Sinon comment avoir un visa étudiant long séjour en s'inscrivant dans une université.

Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Une inscription à un cours par correspondance pour passer un CAP petite enfance avec le Centre Européen de Formation donne t-il droit à un visa étudiant.

Malheureusement non puisque comme vous le précisez ces cours sont par correspondance.

Sinon comment avoir un visa étudiant long séjour en s'inscrivant dans une université.

Vous devez remplir un dossier au consulat de France de votre pays d'origine, lors du retrait du dossier, la liste des documents à fournir vous sera communiquée. Cette liste peut changer en fonction du pays mais en général les documents demandés sont :

Passeport en cours de validité,

Pièce d'état civil (extrait d'acte de naissance ou fiche d'état civil),

2 ou 3 photos d'identité (tête nue, de face sur fond blanc)

Justificatif de ressources suffisantes pour vivre en France le temps du séjour (environ 5000 euros pour l'année),

Justificatif de préinscription universitaire,

Une attestation de couverture sociale pour la durée du séjour.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour vos pertinentes réponses.

Autre question : Quel est la possibilité et les modalités pour un visa en tant que fille au pair (toujours pour mon amie chilienne).

Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Quel est la possibilité et les modalités pour un visa en tant que fille au pair (toujours pour mon amie chilienne).

En tant que jeune fille au pair, elle est employée par des particuliers donc titulaire d'un contrat de travail.

De ce fait les conditions pour la délivrance d'un titre de séjour sont les mêmes que pour tout salarié.

Cordialement